MODE D'EMPLOI

Mai 2009

MEDIA 2007 – 2013

Soutien européen à l'industrie audiovisuelle européenne

Le Programme MEDIA vise à renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne par une série d'actions incitatives portant sur :

- la formation des professionnels
- le développement et la diffusion TV des projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et œuvres interactives),
- la distribution des œuvres cinématographiques et des programmes audiovisuels
- la promotion des œuvres cinématographiques et des programmes audiovisuels
- le soutien aux festivals cinématographiques

MEDIA 2007 est doté d'un budget de 755 millions d'euros sur la période 2007-2013. Les aides concernent les entreprises établies dans les 27 pays de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège, en Suisse et Croatie.

Objectifs

- préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et son patrimoine cinématographique et audiovisuel
- accroître la circulation des œuvres audiovisuelles européennes
- renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen

Lignes d'action

Formation

- Soutien à la mise en œuvre de modules européens de formation portant sur
  - les techniques d'écriture de scénario
  - la gestion économique, financière et commerciale de la production, de la distribution et de la promotion des œuvres
  - le recours aux technologies numériques pour la production, la postproduction, la distribution, la commercialisation et l'archivage de programmes audiovisuels européens
- Soutien à la mise en réseau de ces initiatives et à la mobilité des formateurs et des étudiants

Développement

- Soutien au développement de projets de production (fiction, documentaire, animation, œuvres interactives) visant le marché européen et international (projets isolés et catalogues de projets)

Distribution

- Soutien automatique et sélectif aux distributeurs en vue de la distribution sur leur territoire de films européens non-nationaux
- Soutien aux mandataires de vente en vue de la mise en place de stratégies internationales de commercialisation pour les œuvres européennes
- Soutien à la coproduction d'œuvres télévisuelles impliquant au moins 3 diffuseurs de plusieurs Etats membres
- Soutien à la distribution numérique en salles et à la vidéo-à-la-demande
- Soutien aux salles de cinéma programmant une proportion significative de films européens non nationaux et incitations à investir dans la projection numérique

Promotion

- Soutien aux marchés et initiatives visant à faciliter l'accès des professionnels européens et des œuvres aux marchés européen et international
- Soutien aux festivals proposant au public une part majoritaire et substantielle d'œuvres européennes
- Soutien aux initiatives facilitant l'accès de professionnels européens et des œuvres sur les marchés extérieurs à l'Union européenne

Projets pilotes et VOD

Soutien aux projets innovants recourant aux nouvelles technologies numériques afin de faciliter la distribution et la promotion des œuvres européennes

Répartition du Budget MEDIA	%
Formation	7
Développement	20
Distribution	55
Promotion	9
Projets pilotes	4
Actions horizontales	5

Procédures

Le programme MEDIA est géré conjointement par la Direction Générale Société de l'information et médias sous l'autorité de la Commissaire Viviane Reding et par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture. (EACEA)

Le programme attribue son soutien dans le cadre d'***appels à propositions*** réguliers, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne, couvrant les différents secteurs d'activité et dont le contenu et les procédures de sélection sont gérés par l'EACEA.

Les projets sont sélectionnés sur base de critères d'éligibilité et d'attribution tels que définis dans les lignes directrices Mais aussi sur la base de formulaires dûment remplis et introduits auprès de l'Agence dans les délais impartis pour chaque appel à propositions. Ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du programme MEDIA et auprès des MEDIA Desks et Antennes, chargés d'informer et de conseiller les professionnels sur leur territoire respectif.

Contacts à Bruxelles

COMMISSION EUROPÉENNE
DG INFSO A2/ Programme MEDIA
Mme Aviva Silver, Chef d'Unité
BU33 – 02/10
B-1049 Bruxelles
Tél : +32 2 298 50 17
Fax : +32 2 299 22 90
Infso-media@ec.europa.eu
http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

AGENCE EXÉCUTIVE ÉDUCATION, AUDIOVISUEL, CULTURE
Mr. Costantin Daskalakis, Chef d'Unité
BOUR 3/10
B-1049 Bruxelles
Tél : +32 2 296 35 96
Fax : +32 2 299 92 14
EACEA-P8@ec.europa.eu
http://eacea.ec.europa.eu/

MEDIA
A programme of the European Union

Appels ouverts - Prochaines échéances

	Appel à propositions	Dates de publication	Dates limites
FORMATION			
Formation des professionnels	EACEA 04/08	13-mars-08	13/05/2008
Mise en réseau et mobilité des formateurs et étudiants	EACEA 03/08	16-janv-08	14/03/2008
Formation Initiale	EACEA 36/08	07-févr-09	27/03/2009
DEVELOPPEMENT			
Projets isolés	EACEA 24/08	02-sept-08	17/04/2009
Slate Funding	EACEA 24/08	02-sept-08	17/04/2009
Œuvres interactives	EACEA 25/08	02-sept-08	17/04/2009
DISTRIBUTION			
Soutien sélectif à la distribution	EACEA 22/08	1er-oct-08	01/12/2008 01/0420/09 01/07/2009
Soutien automatique à la distribution	EACEA 03/09	27-mars-09	29/05/2009 31/03/2010
Soutien aux agents de vente	EACEA 13/08	27-sept-08	15/11/2008
Soutien à la diffusion TV	EACEA 20/08	23-août-08	14/11/2008 27/02/2009 26/06/2009
Soutien à la distribution en ligne	EACEA 09/08	08-mai-08	14/07/2008
Soutien à la VOD	EACEA 09/08	08-mai-08	14/07/2008
Soutien aux réseaux de salles	EACEA 23/08	03-sept-08	31/10/2008
PROMOTION			
Soutien aux festivals	EACEA 18/08	11-sept-08	31/10/2008 30/04/2009
Soutien à la promotion et à l'accès au marché	EACEA 19/08	22-août-08	21/11/2008
Soutien à la promotion hors pays MEDIA	EACEA 12/08	14-mai-08	09/07/2008
PROJETS PILOTES			
Soutien aux projets pilotes	EACEA 08/08	08-mai-08	07/07/2008
i2i AUDIOVISUEL			
Soutien i2i Audiovisuel	EACEA 28/08-09	20-nov-08	02/02/2009

SOUTIEN AUX INITIATIVES EUROPÉENNES DE FORMATION

MEDIA vise à encourager la mise en place de filières de formation paneuropéennes permettant aux professionnels d'accroître leur compétence sur le marché international. Elles reposent sur une coopération étroite entre divers partenaires (écoles de cinéma et de télévision, centres de formation spécialisés, sociétés de production et de distribution…).

POUR QUI ?

Le soutien s'adresse aux opérateurs d'initiatives européennes de formation (écoles de cinéma et de TV, universités, institutions de formation professionnelle spécialisées, entreprises, organisations professionnelles du secteur audiovisuel…).

POUR QUOI ?

Les actions ont pour but d'améliorer la formation des professionnels afin de leur donner les connaissances et les compétences nécessaires pour créer des produits compétitifs sur les marchés européen et international, dans les domaines suivants :

- **Utilisation des nouvelles technologies**, en particulier les technologies numériques pour la production et la distribution de programmes audiovisuels (contenus multimédias, animation, post-production, effets spéciaux, sous-titrage, sauvegarde et exploitation des archives) ;
- **Gestion économique, financière et commerciale**, y compris le cadre juridique (formations visant les secteurs financiers et bancaires concernés par l'audiovisuel);
- **Techniques d'écriture de scénarios et développement** (pour les scénaristes, réalisateurs, producteurs, commissioning editors…).

CONDITIONS

Les candidats doivent disposer de sources de financement stables et suffisantes ainsi que des compétences et qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Ces formations doivent être ouvertes à une majorité de participants d'une nationalité différente de celle de l'opérateur. L'équipe de formateurs et tuteurs doit être internationale. Des bourses doivent être disponibles pour au moins 15% des participants.

Une coopération entre les différentes activités de formation soutenues par MEDIA sera exigée.

Les initiatives de formation seront sélectionnées en fonction des critères suivants :

- la qualité du contenu de l'activité
- la gestion du projet
- qualité du partenariat avec l'industrie
- dimension européenne
- impact

COMBIEN

Le montant disponible au titre de l'appel à propositions 2008 (activités de l'année 2009) s'élevait à 6,2M€.

Le soutien communautaire est accordé sous forme de subvention et peut atteindre 50% des coûts de l'action de formation. Ce cofinancement complète les aides nationales, régionales ou privées obtenues par ailleurs par l'opérateur.

Les organismes peuvent demander soit une convention de subvention à l'action, soit une convention cadre de partenariat

CALENDRIER

L' appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Maria Antonia CUADRADO, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 298 04 22, maria-antonia.cuadrado@ec.europa.eu

SOUTIEN À LA FORMATION INITIALE

Ce soutien a pour objectif spécifique de favoriser les échanges et la coopération entre les organismes de formation et les partenaires du secteur audiovisuel. Il doit contribuer à une meilleure mise en réseau et mobilité des étudiants et formateurs en Europe.

POUR QUI

Le soutien s'adresse à des consortiums paneuropéens, composés d'au moins 3 organisations dont au moins 3 établissements d'enseignement supérieur provenant d'au moins 3 pays participant au programme MEDIA.

POUR QUOI

Le soutien porte sur la mise en œuvre d'actions communes visant à la mise en réseau et la mobilité des étudiants et des formateurs provenant d'écoles de cinéma ou d'établissements d'enseignement supérieur permettant d'acquérir des compétences applicables au secteur audiovisuel.

Les activités de formation favorisant la coopération multidisciplinaire au sein de l'industrie audiovisuelle sont encouragées.

Les projets proposés ont pour but de développer la capacité des futurs professionnels à appréhender et intégrer la dimension européenne en améliorant notamment leurs compétences en ce qui concerne :

- **les nouvelles technologies**, en particulier les technologies numériques pour la production et la distribution de programmes audiovisuels ;
- **la gestion économique, financière et commerciale**, y compris le cadre juridique ;
- **les techniques d'écriture de scénarios**.

CONDITIONS

Les candidats doivent disposer de sources de financement stables et suffisantes (capacité financière) ainsi que des compétences et qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Les initiatives de formation seront sélectionnées en fonction des critères suivants :

- la qualité du contenu de l'activité (objectifs, thèmes et compétences, caractère novateur, groupe
- -cible, bénéfice professionnel et à moyen terme) ;
- la qualité de gestion du projet
- la qualité du consortium (cohérence et complémentarité, partenariat avec l'industrie)
- la dimension européenne
- l'impact du projet

COMBIEN ?

Le montant disponible au titre de l'appel à propositions EACEA 03/08 s'élève à 1,6 M€.

Le soutien communautaire est accordé sous forme de subvention et peut atteindre 50% des coûts de l'action de formation (75% dans le cas des pays et régions à faible capacité de production audiovisuelle). Ce cofinancement complète les aides nationales, régionales ou privées obtenues par ailleurs par l'opérateur.

Sont éligibles les coûts directement liés à l'exécution du projet (frais de personnel, de fonctionnement : frais de voyage et de séjour, coût des outils d'apprentissage à distance, publicité et promotion, diffusion des résultats…), de sous-traitance et frais généraux (7%).

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Maria Antonia CUADRADO, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 298 04 22, maria-antonia.cuadrado@ec.europa.eu

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJET INDIVIDUEL

L'aide couvre l'ensemble des opérations qui précèdent le 1er jour de tournage (acquisition des droits, travaux de recherche, recherche d'archives, de techniciens, de partenaires, écriture du traitement ou du scénario, préparation du plan de financement, élaboration d'une stratégie de marketing et de distribution...).

QUI

Les sociétés qui souhaitent investir dans le développement d'un seul projet. Est éligible toute **société de production audiovisuelle européenne indépendante constituée depuis au moins 12 mois**. Elle doit avoir déjà produit en tant que producteur majoritaire ou délégué au moins une œuvre équivalente distribuée (salles, TV, DVD, en-ligne) depuis le 1er janvier 2006. Pour déposer une demande de soutien, le candidat doit détenir la majorité des droits relatifs au projet.

QUELSPROJETS

Tout projet unitaire ou en série destiné aux marchés européens et internationaux dans les catégories suivantes :

- **Fiction** (durée ≥ 50 minutes)
- **Documentaire de Création** (durée ≥ 25 minutes/épisode)
- **Œuvre d'animation** (durée ≥ 24 minutes)

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Capacité opérationnelle** à mener le projet à terme (CV, liste des productions)
- **Capacité financière :** comptes et bilan certifiés pour les projets > 25.000€

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les projets sont soumis pour évaluation à des experts indépendants dont les critères principaux sont :

- **Projet** (60 points) : qualité, potentiel de production et faisabilité, potentiel de distribution européenne
- **Société** (40 points) : stratégie de développement, cohérence du budget de développement, stratégie de financement et de distribution.

Des points supplémentaires sont attribués lorsque le projet a fait l'objet d'une formation MEDIA, la société est établie dans un pays à faible capacité de production, la société a achevé la production d'un projet soutenu par MEDIA.

Une société de production ne peut présenter qu'une demande de soutien (projet individuel ou slate funding) par année budgétaire. A l'exception des droits d'auteur, les coûts éligibles débutent à la date de réception de la demande et se clôturent à la date d'entrée en production du projet.

COMBIEN

Les cofinancements du Programme MEDIA ne peuvent dépasser **50% du budget** considéré. Ils portent sur les coûts engagés à partir de la date de dépôt du dossier, à l'exception des frais liés aux droits, éligibles rétroactivement jusqu'à 12 mois. La **subvention** est comprise **entre 10.000 € et 60.000 € maximum** (80.000 € max. pour un long métrage d'animation).
Le projet soumis ne doit pas entrer en production avant la date de signature de la convention (juin ou novembre 2009). Un **préfinancement de 70%** est versé au bénéficiaire, le solde sur base des rapports finaux.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

Prix MEDIA du Talent Européen

Le projet individuel ayant obtenu le plus de points lors se verra attribuer le Prix MEDIA du Talent européen, décerné lors du Festival de Cannes.

CONTACTS

Documentaire: David Raffier , EACEA/MEDIA: Tél : +32 2 298 55 35, david.raffier@ec.europa.eu
Fiction & Animation: Catherine COLOMB-NANCY, EACEA/MEDIA, +32 2 299 22 63, catherine.colomb-nancy@ec.europa.eu

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE CATALOGUES DE PROJETS (SLATE FUNDING)

QUI

Le Slate Funding est destiné aux **sociétés de taille moyenne**, ayant déjà une expérience à l'international et possédant une capacité financière leur permettant d'envisager le **développement simultané de plusieurs projets** (3 à 6 maximum).
La société postulante doit être une société de production européenne indépendante (i.e. sans lien déterminant avec un diffuseur**) existant depuis au moins 3 ans**, qui doit faire la preuve de sa capacité financière et disposer d'une expérience préalable à l'international.

CONDITIONS

La société doit avoir déjà produit (majoritairement) et distribué hors de son pays d'origine :

- **pays à faible capacité de production** : au moins 1 œuvre équivalente au cours des 5 antérieures
- **autres pays** : au moins 2 œuvres équivalentes au cours des 5 années antérieures.
-

Les sociétés ayant déjà bénéficié d'un contrat Slate Funding depuis 2005 dont au moins 1 projet est entré en production sont invitées à postuler à un soutien **Slate Funding 2ème stade**.

QUELS PROJETS

Tout projet unitaire ou en série destiné aux marchés européens et internationaux dans les catégories suivantes :

- **Fiction** (durée ≥ 50 minutes)
- **Documentaire de Création (**durée ≥ 25 minutes)
- **Œuvre d'animation** (durée ≥ 24 minutes)

Pour déposer une demande de soutien, le candidat doit détenir la majorité des droits sur chacun des projets soumis.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les projets sont soumis à l'examen d'experts indépendants établissant le mérite des projets en fonction des critères suivants :

Société (60 points) :
- capacité de la société à développer et produire à l'échelle européenne
- qualité de la stratégie de développement et cohérence du budget de développement
- qualité de la stratégie de financement
- qualité de la stratégie de distribution

Projets (40 points) :
- qualité des projets
- potentiel des équipes de création
- potentiel de production et faisabilité des projets
- potentiel de distribution européenne et internationale

Des points supplémentaires sont attribués automatiquement si : la société est établie dans un pays à faible capacité de production ; la société a achevé la production d'un projet soutenu par MEDIA.

Une société de production ne peut introduire qu'une demande de soutien (projet individuel ou slate funding) par année budgétaire.
A l'exception des droits d'auteur, les coûts éligibles débutent à la date de soumission de la demande et se clôturent à la date d'entrée en production du projet. Le projet soumis ne doit pas entrer en production avant la date de signature de la convention.

COMBIEN

Les cofinancements du Programme MEDIA ne peuvent dépasser **50% du budget** considéré. Ils portent sur les coûts engagés à partir de la date de soumission du projet, à l'exception des frais liés aux droits éligibles rétroactivement.
La **subvention** communautaire est comprise **entre 70.000 € et 190.000** €. Chaque projet peut recevoir un soutien entre 10.000 et 60.000 €. Un **préfinancement de 70%** sera versé, le solde après approbation des rapports finaux.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

David RAFFIER, EACEA/MEDIA: Tél : +32 2 298 55 35, David.Raffier@ec.europa.eu

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'ŒUVRES INTERACTIVES

Une ligne d'action spécifique porte sur le développement d'œuvres interactives sur tous supports en ligne et hors ligne, présentées par des sociétés indépendantes européennes et destinées aux marchés européen et international

POUR QUI

Sociétés de production indépendantes pouvant justifier de la production et de la distribution d'une œuvre antérieure interactive ou d'animation, d'au moins 24 minutes, depuis le 1er janvier 2006. La société doit disposer de la majorité des droits relatifs au concept original du projet (contrat d'option ou contrat de cession des droits).

POUR QUOI

Le développement des œuvres interactives est destinées à une commercialisation sur le marché européen :

- **œuvres interactives** pour ordinateur, Internet, téléphonie portable, console de jeux, console portable présentant un caractère marqué d'interactivité, scénarisation et innovation
- **nouveaux concepts** de formats destinés à la télévision numérique, à l'Internet, aux terminaux portables dont l'interactivité et les éléments narratifs sont significatifs.

COMBIEN

Le budget global disponible pour cet appel à propositions s'élève à **2,5 millions €**.
L'aide financière ne peut excéder **50% du total** des frais éligibles (60% pour les œuvres mettant en valeur la diversité culturelle) : soit au minimum 10.000 € et au maximum 60.000 € (**100.000 €** max. pour les maquettes de jeux pour console et ordinateur)

Une même société de production ne peut introduire plus de 2 demandes de soutien sous cet appel à propositions.

COÛTS ÉLIGIBLES

L'écriture et le storyboarding, la création du programme content, la définition des premiers aspects visuels et sonores, la réalisation d'une démo ou d'un maquette en amont de toute signature de contrat de production avec un éditeur, la recherche d'archives, l'acquisition des droits, la préparation d'un business plan et d'un plan de financement, l'établissement d'un budget de production prévisionnel, la recherche de partenaires industriels, de financiers et de coproducteurs, le planning de la production jusqu'à la livraison, le planning initial du marketing

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les projets sont soumis pour évaluation à des experts indépendants. Les principaux critères sont :
Projet (60 points) : - la qualité des contenus et l'originalité du concept ;
- originalité et innovation dans l'utilisation des techniques mises en œuvre ;
- potentiel d'exploitation à l'échelle européenne

Société (40 points) : - la qualité de la stratégie de développement ;
- la cohérence du budget de développement ;
- la capacité de la société à mener le projet à terme ;
- la qualité de la stratégie de financement.

Des points supplémentaires sont attribués automatiquement lorsque : le projet a fait l'objet d'une formation MEDIA, la société est établie dans un pays à faible capacité de production, la société a achevé la production d'un projet soutenu par MEDIA.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Eamon O'REILLY, EACEA/MEDIA : Tél: +32 2 298 48 79, Eamon.oreilly@ec.europa.eu

SOUTIEN i2i AUDIOVISUEL

L'objectif du soutien i2i Audiovisuel est de faciliter l'accès aux financements bancaires et financiers en subventionnant partiellement le coût des garanties exigées par les établissements bancaires et financiers et/ou du crédit de financement.
Trois types de coûts sont éligibles :

- Module 1 : Assurances spécifiques audiovisuelles
- Module 2 : Garantie de bonne fin
- Module 3 : Frais financiers liés aux crédits de financement

Il est possible pour une même société de combiner plusieurs modules par projet et de déposer deux dossiers pour cet appel.

QUI

Le soutien i2i est destiné aux sociétés de production audiovisuelle indépendantes, établies dans un des Etats membres de l'Union Européenne ou dans l'un des pays participant au programme MEDIA et détenues, soit directement, soit par participation majoritaire, par des ressortissants de ces pays.

QUELS PROJETS

Tout projet de fiction (≥50'), d'animation (≥ 24') ou documentaire de création (≥ 25'), œuvres isolées ou séries, pour la télévision ou le cinéma, produit avec une participation européenne significative (cf § 5.3 des Lignes Directrices). **Les projets bénéficiant d'un soutien MEDIA à la diffusion TV ne sont pas éligibles.**
L'appel à propositions EACEA 28/08 concerne les projets pour lesquels le(s) contrat(s) avec la banque ou l'établissement financier a (ont) été signé(s) depuis le 1er juillet 2008. Dans tous les cas, le premier jour de tournage ne doit pas avoir eu lieu avant 1/07/2008 pour le dépôtt en février et le 01/01/2008 pour le dépôt en juillet.

COMBIEN

Le montant du soutien qu'une société de production peut demander est de 5 000 € au moins et de 50 000 € au plus par projet. Le montant du soutien i2i ne peut dépasser 50% des coûts éligibles (60% pour les pays à faible capacité audiovisuelle). Il s'agit d'une subvention.

Le budget maximal alloué au soutien i2i pour le présent appel à propositions (EACEA 28/08) s'élève à 3 millions €.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les projets remplissant les critères d'éligibilité et de sélection se verront attribuer des points sur base des critères d'attribution. A titre indicatif, un projet recevra des points s'il bénéficie déjà d'un soutien MEDIA au Développement, s'il bénéficie d'un crédit de financement bancaire, s'il provient d'un pays à faible capacité audiovisuelle ou en particulier d'un pays de l'élargissement, s'il s'agit d'une coproduction couvrant plus d'un pays MEDIA. Des points peuvent également être attribués selon le potentiel de distribution internationale.

CALENDRIER

Il est conseillé aux sociétés de soumettre leur candidature dès que le(s) contrat(s) en question a (ont) été signé(s).

- au plus tard le **07 juillet 2009** pour les projets dont le(s) contrat(s) a (ont) été signé(s) entre le 1er janvier et le 30 juin 2009.

CONTACTS

Eleni CHANDRINOU, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 743 20 81, eleni.chandrinou@ec.europa.eu

SOUTIEN A LA DIFFUSION TÉLÉVISUELLE

Le soutien à la diffusion TV encourage la circulation des programmes européens de télévision ; il vise à accélérer le financement des productions indépendantes soutenues par des diffuseurs.

QUI

Toute société de production européenne indépendante (c'est-à-dire sans lien déterminant avec un diffuseur) produisant des programmes pour la télévision avec la participation d'au moins **3 diffuseurs originaires de plusieurs pays différents** en préachat ou en coproduction.

QUOI

Toute œuvre européenne, projet individuel ou série,

- de fiction (≥50 minutes),
- d'animation (≥25 minutes)
- de documentaire de création (≥25 minutes)

dont 50% minimum du financement par des tiers sont confirmés.
Les droits d'exploitation de l'œuvre cédés aux diffuseurs ne doivent pas excéder une durée de 7 ans en cas de

COMBIEN

Subvention de :

- 500 000 € maximum, plafonnée à 12,5 % du budget de production pour la fiction et l'animation,
- 300 000 € maximum plafonnée à 20% pour le documentaire de création.

Le budget disponible pour cet appel est de 11,4 M€.

CRITERES DE SELECTION

Le demandeur -en cas de coproduction, le coproducteur majoritaire- doit faire la preuve qu'il dispose de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir son activité pendant la période de réalisation du projet, ainsi que des compétences, qualifications professionnelles et de l'expérience requises pour mener à bien le projet.

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'attribution de l'aide s'opère en regard du nombre de points recueillis par le projet selon la grille d'évaluation suivante sur un total de 100 points :

Critères liés à la distribution du projet : 55 points

- dimension européenne et financement du projet : 45 pts
- • engagement de distributeurs internationaux : 10 pts

Critères liés au projet : 35 points

- potentiel international du film : 25 pts
- • mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique européenne : 7 pts
- • mise en valeur du patrimoine audiovisuel européen : 3 pts

Critères liés à la société : 10 points

- historique des ventes internationales : 10 pts

CALENRDIER

A tout moment dans les 6 mois précédant le 1er jour de tournage et au plus tard au 1er jour de tournage.
Dates limites de dépôt en 2009 : **27 février, 26 juin 2009**

CONTACT

Matteo SOLARO, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 298 08 34 matteo.solaro@ec.europa.eu

SOUTIEN SÉLECTIF À LA DISTRIBUTION

Le soutien sélectif encourage les distributeurs à investir dans la promotion et la distribution de **films européens non-nationaux** en les aidant à financer les frais de sortie, notamment les frais de promotion, de copies (y compris numérique), de doublage ou de sous-titrage.

QUI

Tout groupement d'au moins **5 distributeurs** européens qui assurent la distribution d'un film « PETIT » européen hors de son territoire d'origine, et **7 distributeurs** européens pour le film « MOYEN » européen.

QUOI

Toute **œuvre européenne** (c'est-à-dire produite majoritairement par un/des producteur(s) établi(s) dans les Etats participant au Programme MEDIA et réalisée avec une participation significative de professionnels de ces Etats) **récente** (à partir de 2005) de fiction, d'animation ou de documentaire (supérieur ou égal à 60 minutes). Les films dont le budget de production dépasse 15 millions € ne sont pas éligibles.

COMMENT

Le groupement de distributeurs, sous la direction d'un coordonnateur, répond à l'appel à propositions.
Un ou plusieurs distributeurs peuvent se joindre ultérieurement à un groupement déjà soutenu pour la distribution du même film.

CRITERES D'ATTRIBUTION

La Commission, distingue les films « petits » (budget de production ≤3 M€ et les films « moyens » (budget de production de 3 à 15 M€, et choisit les groupements rassemblant le plus grand nombre de points suivant une grille tenant compte notamment

- du nombre de distributeurs éligibles
- du coût de production du film
- de sa provenance
- du genre du film
- de la présence du mandataire de ventes / producteur en qualité de coordonnateur.

MEDIA accorde aussi une attention particulière aux groupements permanents de distributeurs.

COMBIEN

Le soutien consiste en une subvention qui peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles (doublage et sous-titrage, coûts spécifiques au numérique et autres coûts de distribution et de promotion), dans la limite de **150 000 €** maximum par film distribué. Les coûts éligibles seront compris entre 5 mois avant et 6 mois après la sortie du film.

QUAND

L'appel à propositions EACEA 22/08 prévoit deux dates limites de dépôt de dossier en 2009 : **1er avril**, **1er juillet**. Les résultats sont communiqués dans les 4 mois.
La sortie en salles des œuvres doit intervenir dans les 18 mois après le dépôt de la demande.

CONTACTS

John Dick, EACEA/MEDIA: Tél : +32 2 299 76 68 john.dick@ec.europa.eu

SOUTIEN AUTOMATIQUE À LA DISTRIBUTION

Le soutien automatique vise à encourager les distributeurs européens à investir dans la coproduction ou la distribution de films européens non nationaux. Le montant de l'aide est généré par les entrées payantes réalisées au cours de l'année civile antérieure par des films européens non nationaux récents hors de leur territoire d'origine ; il doit être réinvesti dans la coproduction de films européens non nationaux, ou dans leur distribution (en minimum garanti ou simples frais de sortie).

QUI

Tout distributeur européen ayant déjà distribué au moins une œuvre européenne non-nationale.

QUELLES ŒUVRES

Toute œuvre européenne récente (depuis 2005) de fiction, d'animation ou documentaire de plus de 60 minutes.

COMMENT

Une fois par an, en répondant à l'appel à propositions lancé par MEDIA, les distributeurs déclarent les entrées payantes réalisées par les films européens non nationaux qu'ils ont distribués l'année civile précédente. Ces entrées déterminent un soutien utilisable au coup par coup, dans 3 types de projets de réinvestissement dans de nouveaux films européens non-nationaux :

- en co-production
- en minima garantis de distribution
- en frais de distribution.

COMBIEN

Le montant du soutien potentiel est calculé en fonction des entrées payantes réalisées par les films (plafonnées à 600.000 entrées), de leur origine et de leur territoire de distribution.

Le soutien est majoré de 150 % jusqu'à 75.000 entrées, maintenu de 75001 à 300.000 entrées et minoré à 35 % de 300.001 à 600.000

Les réinvestissements en coproduction ou distribution (minima garantis ou frais d'édition, de promotion et de publicité) peuvent couvrir de 40 % à 60 % des coûts éligibles.

L'enveloppe globale pour cet appel s'élève à 17 millions d'euros.

CALENDRIER

L'appel à propositions EACEA/03/2009 prévoit une date de dépôt au **29 mai 2009.**
Les réinvestissements quant à eux pourront être effectués au plus tôt le 1er août 2009 et jusqu'au 1er octobre 2010.

CONTACTS

John Dick, EACEA/MEDIA: Tél : +32 2 299 76 68 ; john.dick@ec.europa.eu

SOUTIEN À LA VIDÉO-À-LA-DEMANDE ET À LA DISTRIBUTION NUMÉRIQUE EN SALLES

L'objectif principal de ce mécanisme de soutien est l'aide à la création et à l'exploitation de catalogues d'œuvres européennes destinées à être distribuées numériquement à travers les frontières à un large public et/ou à des exploitants de salles de cinéma au moyen de services de distribution avancés, intégrant, si nécessaire, des systèmes de sécurité numérique afin de protéger le contenu mis en ligne. Ce mécanisme a pour but d'encourager l'industrie audiovisuelle européenne à s'adapter aux nouveaux développements en matière de technologie numérique.

QUI

Ce mécanisme s'adresse aux organisations européennes qui ont comme activité audiovisuelle principale la production, la distribution, exploitation et l'agrégation. Chaque demandeur de soutien ou groupement de candidats ne peut être contrôlé majoritairement (que ce soit en actionnariat ou en termes commerciaux) par un diffuseur et/ou une société de télécommunications.

QUELLES ACTIVITÉS

2 types de services sont éligibles: "Vidéo à la demande" et "Distribution Cinéma Digital".

- **Vidéo à la Demande (VoD):** Service permettant aux personnes de sélectionner des œuvres audiovisuelles à partir d'un serveur central pour une vision sur écran à distance par diffusion en continu et/ou en téléchargement.
- **Distribution Digitale Cinéma (DDC):** Livraison numérique (à un standard commercial acceptable) du contenu cinématographique pour une exploitation en salle (via disque dur, satellite, en ligne…).

QUELS CONTENUS

Les contenus éligibles sont prioritairement (contenus prioritaires) des films pour le cinéma, pour la télé ou des séries (fiction, animation, documentaire) ou des contenus alternatifs (making of, opéras, concerts, spectacles). Ne sont pas considérés comme des contenus éligibles: les programmes de flux (programmes d'actualité, reportages, bricolage, émissions de débats, leçons de cuisine…), publicités, programmes promouvant le tourisme. Pour la VOD, le catalogue doit comporter au moins 60% de contenu principal. Les projets proposés doivent offrir une dimension européenne, ce qui signifie que le contenu proposé doit inclure des œuvres audiovisuelles d'au moins 5 pays éligibles représentant au moins 5 langues officielles différentes de l'Union européenne. Pas plus de 40% du contenu (en heures de programme) ne peut provenir d'un seul territoire.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les projets soumis sont évalués par un comité d'experts indépendants en regard des critères suivants :

- catalogue et ligne éditoriale (10%)
- dimension européenne du catalogue (30%)
- qualité et coût-efficacité du plan d'affaires (30%)
- groupement et effet de réseau (10%)
- public cible et impact potentiel (10%)
- aspects innovants de l'action (10%)

COMBIEN

Le montant global disponible en 2008 est de 5,9 M€. Le montant de cofinancement apporté par le programme MEDIA ne peut pas dépasser 50% du total des coûts éligibles pour le projet soumis.

Parmi les coûts éligibles : coûts de personnel, frais de voyage et d'équipement, coûts de numérisation et de sous-titrage, système de sécurité numérique, publicité et promotion…

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Clément CARASCO, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 298 55 76, clement.carasco@ec.europa.eu

SOUTIEN AUX SALLES DE CINÉMA

Le réseau Europa Cinemas gère pour le compte du programme MEDIA le soutien aux salles de cinéma proposant une programmation européenne composée prioritairement de films non nationaux.

CONDITIONS D´ÉLIGIBILITÉ

Le réseau est ouvert aux salles qui répondent aux critères suivants :

- salles commerciales européennes ouvertes au public depuis 6 mois minimum, avec système de billetterie et déclaration de recettes
- nombre minimum de séances annuelles pour les salles permanentes : 520. Une tolérance pourra être acceptée dans le cadre de salles à écran unique.
- nombre minimum de fauteuils par établissement : 70
- fréquentation totale minimum sur 12 mois : 30.000 entrées en Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suisse / 20.000 entrées dans les autres pays
- équipements techniques aux normes professionnelles

PROGRAMMATION

La salle ou le groupe de salles doit assurer sur l´ensemble de ses projections un pourcentage minimum de Séances consacrées aux films Européens Non Nationaux (SENN). Ce seuil varie selon les barèmes suivants: Les SENN devront faire apparaître un minimum de 70% de films de 1ère sortie et être réparties sur au moins 5 pays d´origine.

- ***Pour les salles mono-écrans*****,** minimum de 25 à 30 % de SENN
- ***Pour les complexes de 2 à 5 écrans, minimum 22% de SENN***
- ***Pour les complexes de 6 à 9 écrans, minimum 20% de SENN***
- ***Pour les complexes de 10 écrans et plus, minimum 15% de SENN***

COMBIEN

Le soutien principal s´élèvera par paliers, de 15 000€ pour un écran à 45 000€ pour 15 écrans et plus, réparti de la façon suivante : **80%** du soutien seront attribués en contrepartie d´une programmation européenne non nationale calculée en nombre de séances **20%** du soutien seront attribués pour encourager les initiatives des exploitants en direction du Jeune Public. (Soutien plafonné à 5 000 €)
Un bonus à la diversité peut s´ajouter à ce soutien principal.

ACTIVITÉS JEUNE PUBLIC

Un soutien aux activités des salles en direction du jeune public prendra en compte la programmation spécifique des salles de séances et de films européens à destination des jeunes spectateurs et des scolaires, ainsi que les initiatives en termes d´animations, publications, mailings, promotion pour les séances et films concernés et leur participation à des actions communes développées au niveau national ou européen.

ACTIVITÉS DE RÉSEAU

Le soutien contribue au financement des outils de communication entre les salles et des initiatives de promotion, d´information mises en œuvre à l´échelle nationale et européenne.

SOUTIEN AU NUMÉRIQUE

Est attribué aux salles justifiant d´une programmation de séances de films européens projetés sur écran avec des appareils numériques minimum 2K. Il ne pourra dépasser 15 € par séance avec un maximum de 7500 € par an et par salle.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACT

EUROPA CINEMAS - Directeur Général : Claude-Eric Poiroux - 54 rue Beaubourg, F – 75003 Paris
Tél. 33 (1) 42 71 53 70 - Email : info@europa-cinemas.org - www.europa-cinemas.org

SOUTIEN AUX AGENTS DE VENTE INTERNATIONALE

Le soutien s'adresse aux sociétés de distribution internationale de films cinématographiques et vise à encourager et à soutenir une diffusion transnationale plus large des films européens.

POUR QUI

Toute société européenne désignée par contrat par le ou les producteur(s), du film et qui agit en tant que mandataire de commercialisation des droits d'exploitation de l'œuvre auprès des acheteurs potentiels (notamment les distributeurs), en dehors du ou des territoire(s) de production, et dans au moins 10 pays participant au programme MEDIA Plus..

QUELLES ŒUVRES

Toute œuvre européenne récente (depuis 2000) de fiction, d'animation ou documentaire, d'une durée minimale de 60 minutes.

COMMENT

Dans un premier temps, le mandataire de vente doit prouver qu'il est éligible en répondant à certains critères quant à son activité sur une période donnée, ce qui lui permet de générer une 1ère tranche de soutien potentiel. Il doit ainsi avoir en portefeuille au moins 8 films européens récents (dont au moins un film non-national) et doit avoir vendu au moins 4 de ces films dans au moins 3 pays (en dehors du pays d'origine des films)

Une seconde tranche de soutien est ensuite définie par le nombre d'entrées réalisé en Europe, sur une période de référence, pour les films et pour les territoires vendus par l'agent de vente.

Pour devenir effectif, ce soutien doit être réinvesti avant le 14 novembre 2008 **:**

- dans des minima garantis de nouveaux films européens non-nationaux
- dans des frais de promotion et de commercialisation de nouveaux films européens non nationaux

COMBIEN

1ère tranche : montant fixe de 25.000 €.

2ème tranche : montant fixé entre 10 et 20% du soutien généré par les distributeurs dans le cadre du soutien automatique à la distribution transnationale, par les films et pour les territoires vendus par l'agent de vente soumissionnaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le demandeur doit faire la preuve qu'il dispose de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir son activité pendant la période de réalisation du projet, ainsi que des compétences, qualifications professionnelles et de l'expérience requises pour mener à bien le projet.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

John Dick, EACEA/MEDIA: Tél : +32 2 299 76 68 ; john.dick@ec.europa.eu

FILM SALES SUPPORT

Dans le cadre des actions MEDIA visant à soutenir la présence des œuvres et des professionnels européens dans les festivals organisés hors d'Europe, European Film Promotion gère un mécanisme de soutien aux agents de vente et producteurs européens qui assurent la promotion et la vente de leurs films européens dans les plus grands festivals internationaux de films.

QUOI

Cette initiative encourage les professionnels européens à promouvoir leurs films au sein de festivals moins visités pour des raisons financières et logistiques, et à adapter leurs stratégies commerciales à ces nouveaux marchés. En 2008, l'EFP a identifié et ciblé les 7 festivals suivants :

- Sundance Film Festival
- Festival Internacional de Cine en Guadalajara
- - Hong Kong International Film Festival
- Shanghai International Film Festival
- Toronto International Film Festival
- Rio de Janeiro International Film Festival
- Pusan International Film Festival

POUR QUI

Le soutien est destiné aux agents de vente européens ou aux producteurs européens (lorsqu'il n'y a pas d'agent de vente pour ce territoire) dont les films participent à l'un des festivals ciblés.

POUR QUOI

L'aide est focalisée sur les coûts liés à la promotion et à la commercialisation de films (fiction, animation, documentaires) d'au moins 60 minutes sélectionnés dans l'une des principales sections des festivals concernés.

Ces coûts sont notamment la production et le transport de copies doublées ou sous-titrées, la réalisation de publicités et de matériel professionnel, les frais de publication, les activités de relations publiques, les voyages et séjours de l'équipe du film…

COMBIEN

Le soutien ne peut excéder 50% des coûts éligibles et sera compris entre 1.000 € et 5.000 € par film et par festival.

CALENDRIER

Le soutien FSS doit généralement être demandé au plus tard 4 semaines avant le début du festival concerné

CONTACT

Susanne Davis – European Film Promotion - Friedensallee 14-16, 22765 Hamburg, Allemagne - Tel: +49 40 3906252 - Fax: +49 40 390 6249 - email: davis@efp-online.com

SOUTIEN AUX PROJETS PILOTES

Les projets pilotes constituent en quelque sorte le " laboratoire " du Programme MEDIA: il s'agit d'encourager des initiatives qui font appel aux technologies numériques les plus récentes afin de rendre les œuvres audiovisuelles européennes plus accessibles et, par là même, plus largement disponibles hors de leur pays d'origine.

POURQUOI

Deux types d'activité sont éligibles :

Distribution : mise en place de nouveaux modes de distribution et de promotion de contenus européens via des services non linéaires.

Environnement ouvert de production médiatique : mise en œuvre d'environnement de production intégré (interfaces et outils de navigation) pour la production de contenus.

Les projets soutenus lors d'un précédent appel sont également éligibles.

POUR QUI

L'appel vise plus particulièrement les consortia réunissant fournisseurs de contenus (producteurs, réalisateurs, distributeurs, agents de vente), exploitants et diffuseurs, détenteurs de droits, fabricants d'équipements, sociétés du secteur technologique.

QUELS CRITÈRES

Les projets devront avoir une dimension européenne, appréciée tant en fonction de l'origine des contenus et de l'audience visée (au moins 4 pays et 3 langues) que du partenariat mis en place au sein du consortium comme vis-à-vis d'autres projets du secteur.
Les projets seront sélectionnés sur base de la capacité financière et opérationnelle des candidats, de la cohérence du plan d'activités…

COMBIEN

Le soutien communautaire (subvention) est plafonné à 50% des coûts éligibles du projet et octroyé sur une base annuelle, même si le soutien peut s'étaler sur une durée de trois ans maximum.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Clément CARASCO, EACEA/MEDIA, Tél : +32 2 298 55 76, clement.carasco@ec.europa.eu

SOUTIEN AUX FESTIVALS

MEDIA soutient les festivals audiovisuels européens novateurs, proposant une part significative d'œuvres européennes et travaillant en partenariat avec d'autres festivals européens.

POUR QUOI

Soutien aux opérateurs pour la mise en œuvre de festivals audiovisuels contribuant à la promotion et à la circulation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes et à la mise en réseau des professionnels. Œuvres concernées : fiction, documentaire, animation ; courts ou longs métrages dans tous les formats, y compris utilisant de nouvelles technologies de l'image.

POUR QUI

Tout organisme européen, public ou privé, mettant en œuvre un festival audiovisuel en Europe. 70% des œuvres présentées doivent être d'origine européenne, en provenance d'au moins 10 pays participant au programme MEDIA. Ces festivals doivent également favoriser la présence de professionnels non-nationaux et faire la preuve d'une audience croissante.

CRITERES DE SELECTION

La disponibilité de ressources de financement stables et suffisantes, ainsi que la compétence et la qualification professionnelle des soumissionnaires sont des critères de sélection primordiaux, les coûts de personnel et d'administration sont limités à 40% du budget.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les projets sont également évalués sur base de critères d'attribution pondérés :

- dimension européenne du projet (15%)
- diversité culturelle et géographique (20%)
- impact sur le public (10%)
- qualité et originalité de la programmation (10%)
- impact sur la promotion et la circulation des œuvres (15%)
- participation des professionnels accrédités (10%)

COMBIEN

Le budget disponible pour l'appel à propositions 18/2008 (activités se déroulant entre le 1er mai 2009 et le 31 avril 2010) est de 3,5 M€.

Le soutien, compris entre **10.000 €** et **75.000 €**, est centré sur 3 catégories de coûts :

• frais liés à la **présentation de films européens**
- Frais de transport des copies
- Frais de sous-titrage et de traduction
- Droits de projection (screening fees)

• **Professionnels accompagnant un film européen** présenté
- Frais de voyage
- Frais d'hôtel

* **Catalogue officiel et programme**
- Rédaction et graphisme
- Traduction
- Impression

Les candidats peuvent soumettre une candidature soit pour une convention annuelle, soit pour une convention cadre de partenariat de 4 ans.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Gaële Broze, EACEA/MEDIA, Tel: +32 2 298 52 97 gael.broze@ec.europa.eu

PROMOTION/ACCÈS AU MARCHÉ

Le Programme MEDIA a publié en août 2008 son appel à propositions 19/08 visant :
- L'amélioration de la circulation des œuvres audiovisuelles européennes en assurant au secteur audiovisuel européen un accès aux marchés professionnels européens et internationaux
- A encourager les actions communes entre organismes nationaux de films et de programmes audiovisuels

POUR QUI

Le demandeur doit être **un organisme européen**.

POUR QUOI

Les actions se déroulant dans les pays MEDIA. Cependant la priorité sera donnée aux projets qui maintiendront et développeront une diversité géographique des programmes audiovisuels et des professionnels européens, en particulier ceux issus des pays à faible capacité de production audiovisuelle et des nouveaux membres. Les projets devront **également démontrer l'effet de synergie avec les projets déjà existants ainsi que la plus value et la viabilité** des projets au delà de la première édition.
Quatre types d'actions sont susceptibles d'être soutenues :

- **Action 1 : Accès au marché pour les professionnels européens**
  Actions visant à faciliter l'accès des professionnels aux manifestations commerciales et marchés audiovisuels **en Europe** (marché européens et internationaux du cinéma ou de la télévision, marchés thématiques, …)

- **Action 2 : Promotion d'œuvres audiovisuelles et/ou cinématographiques européennes en amont et/ou pendant la phase de production** (promotion de la production et de la coproduction, mise en place et lancement d'initiatives de promotion)

- **Action 3 : Outils informatiques d'information sur l'industrie audio-visuelle et/ou cinématographique européenne, destinées aux professionnels** (création d'une banque de donnée ou d'un réseau de banques de données, création et développement d'outils informatiques d'information, …)

- **Action 4 : Activités communes européennes de promotion** (actions de promotion communes entre organismes nationaux de promotion)

COMBIEN

Les candidats peuvent postuler : soit pour une convention annuelle de subvention à l'action, soit pour une convention cadre de partenariat (3 ans)

La contribution financière octroyée dans le cadre de cet appel à proposition prendra la forme d'une **subvention** dont les paiements s'effectueront en deux parties :
- 75% de la somme 45 jours après la signature de la convention
- le solde après l'acceptation d'un rapport d'activité et du décompte final des coûts et revenus du projet.

Les coûts éligibles portent sur les frais de personnel, les frais de transport et de séjour du et d'équipement, les frais de publicité, de publication et de promotion, les frais informatiques et de base de données, les frais de copies personnel et des tiers, la location d'emplacements …

Le **budget global** en 2008 était de **2,5 M€**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'organisme ou personne morale sélectionné devra prouver sa capacité technique et financière à pouvoir mener à bien le projet.

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé.

CONTACTS

Nathalie Ducher, EACEA/MEDIA, Tel +32 2 298 04 28 nathalie.ducher@ec.europa.eu

SOUTIEN À LA PROMOTION HORS PAYS MEDIA

Le Programme MEDIA a publié en mai 2008 son appel à propositions EACEA/12/2008 visant :

- A faciliter l'accès des professionnels européens aux marchés/événements se tenant hors des pays MEDIA ;
- A favoriser la distribution des œuvres audiovisuelles et/ou cinématographiques hors des pays MEDIA.

POUR QUI

Il s'adresse aux **organismes européens originaires des pays MEDIA**

POUR QUOI

Œuvres audiovisuelles et/ou cinématographiques

- Uniquement originaires des pays MEDIA
- Récentes (copyright original de ou postérieur à 2005)
- Qui représentent au moins trois langues européennes différentes et qui assurent la plus grande diversité géographique européenne possible
- De durée et de genre différents (retransmissions d'événements, télé réalité, jeux télé et jeux vidéos exclus)
- Des œuvres en production ou en développement sont éligibles à condition que le demandeur puisse assurer la continuité du caractère européen de l'œuvre.

Manifestations/Evénements

- Dans des pays hors MEDIA
- Priorité aux manifestations internationales bien établies et possédant un fort potentiel promotionnel et commercial
- De nature culturelle (Festivals par exemple) et/ou commerciale (marchés, salons professionnels, événements,…)

COMBIEN

Les candidats peuvent postuler : soit pour une convention annuelle de subvention à l'action, soit pour une convention cadre de partenariat (3 ans)

Le montant de la subvention accordée à chaque bénéficiaire et à chaque action est limité à 50% du total des coûts éligibles.

Le **budget global** en 2008 était de **1.5 M€**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les subventions sont attribuées sur base des critères pondérés ci-dessous :

- Dimension européenne (25%)
- Impact sur la promotion et la circulation des œuvres (30%)
- Qualité et coût/efficacité du plan d'action (25%)
- Qualité des manifestations/événements (10%)
- Promotion des œuvres issues de pays à faible capacité de production (10%)

CALENDRIER

L'appel à propositions est clôturé

CONTACTS

Nathalie Ducher, EACEA/MEDIA, Tel +32 2 298 04 28 nathalie.ducher@ec.europa.eu

MEDIA INTERNATIONAL

L'action préparatoire MEDIA International vise à renforcer la coopération entre les industries audiovisuelles de pays tiers et des pays membres de l'Union européenne.

QUI

Un groupement de professionnels comportant un coordinateur ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union et au moins une organisation/société liée au secteur audiovisuel dont le siège social se situe dans un pays tiers.

Les exploitants de salles de l'Union Européenne ou de pays tiers

QUOI

- Pour la formation initiale / continue soutenue par le Programme MEDIA 2007 ou la création d'une formation continue spécifique à MEDIA International.
- Pour la formation des œuvres cinématographies / audiovisuelles dont le budget prévisionnel n'excède pas 25 Mio EUR.
- Pour encourager et renforcer la diffusion de films de première exclusivité entre l'Union Européenne et les pays tiers.
- Pour les actions susceptibles d'améliorer durablement l'audience potentielle des œuvres cinématographiques / audiovisuelles étrangères.

COMMENT

Les organismes répondent à des appels à propositions en fonction de 5 lots

COMBIEN

- 50 % de l'ensemble des coûts éligibles du projet lorsque le coordinateur du projet est légalement établi dans un des pays suivants : Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie
- 75 % : situation où le coordinateur du projet est légalement établi dans un des vingt-deux autres Etats Membres.
- 80 % (seulement pour l'appel à proposition Formation) dans le cas où le projet se déroule tout ou partie au sein d'un pays tiers, et ce indépendamment de l'origine du coordinateur.

Le budget total pour 2009 est de 5 millions d'euros.

CALENDRIER

Date limite de dépôt : le **02 juin 2009**

Pré-enregistrement par mail avant le 25 mai 2009 à infos-MEDIAinternational@ec.europa.eu

EURIMAGES

EURIMAGES est le Fonds de soutien à la coproduction cinématographique géré par le Conseil de l'Europe, sur base d'un accord partiel auquel ont adhéré 34 pays membres (33 + la Turquie)

POUR QUOI

Soutien à la coproduction pour les films présentés par les ressortissants d'un Etat membre du Fonds.

QUELS PROGRAMMES

Longs métrages de fiction, d'animation et documentaires d'une durée minimum de 70 minutes, destinés à l'exploitation en salles. Les projets doivent être européens en termes d'origine, d'investissements et de droits. Les projets doivent être coproduits par au moins 2 coproducteurs indépendants, ressortissants de différents Etats membres.

CONDITIONS

- Coproduction multilatérale : la part du coproducteur majoritaire ne peut dépasser 70% du budget, celle de chacun des coproducteurs minoritaires ne peut être inférieure à 10%.
- Coproduction bipartite : la part du coproducteur majoritaire ne peut excéder 80% du budget total, celle du coproducteur minoritaire ne peut être inférieure à 20%. Si le budget dépasse 5 millions €, la part du coproducteur majoritaire ne peut dépasser 90%.
- Le total des participations de coproducteurs d'Etats non membres du Fonds ne peut excéder 30%.
- Les coproductions financières sont éligibles si elles ont accès à un traitement national.
- Le projet doit bénéficier dans chaque pays coproducteur soit d'une aide nationale, soit d'une prévente TV, soit d'un minimum garanti de distribution...
- 50% du financement de chaque pays doit être confirmé.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualités artistiques du projet ;
- Expérience du réalisateur, des producteurs,…
- Potentiel de circulation du projet ;
- Potentiel commercial du projet ;
- Coopération artistique et/ou technique entre coproducteurs ;
- Degré de financement du projet confirmé.

MONTANTS

Avances sur recettes réparties entre coproducteurs au prorata de leurs parts respectives. L'aide financière ne peut excéder 17% du coût total de production du film, dans la limite de 700.000 €. Pour les projets dont le budget est inférieur à 1,5 million €, l'aide financière ne peut excéder 20% du coût total de production.

Le soutien est versé en 3 tranches :

- 60% à la signature de la convention,
- 20% à la réception des garanties de distribution et/ou des préventes,
- 20% après confirmation de la sortie en salles dans chacun des pays coproducteurs.

Avance sur recettes remboursable au premier euro des recettes nettes de chaque coproducteur, à concurrence de la part d'Eurimages dans le financement du film.

CALENDRIER

Dates limites de dépôt **: 23 mars, 08 juin et 05 octobre 2009**

CONTACTS

Isabel CASTRO, EURIMAGES, Tél : +33 388 41 22 81, isable.castro@coe.int

MEDIA

EQUIPE DU PROGRAMME MEDIA

QUI CONTACTER ?

Chef d'Unité A2, DG INFSO, Commission Européenne, Présidente du Comité MEDIA :
Aviva SILVER+ 32 2 295 22 90

Secrétaire de la Chef d'Unité
Sylvia ORESANSKA +32 2 299 78 51

Secrétariat du Comité MEDIA:
Catherine TARTE +32 2 296 47 23

Secteur Distribution/VOD /Distribution numérique
Hughes BECQUART +32 2 295 92 04

International / MEDIA Mundus/ Etudes Industries culturelles
Emmanuel COCQ +32 2 296 97 80

International / MEDIA Mundus / Accès au financement/Aides d'Etat
Irina ORSSICH +32 2 299 67 98

Formation, Développement, Festivals, Education aux Médias
Elena BRAUN +32 2 296 03 96

Education aux Médias
Niels BEKKHUS +32 2 295 99 25

Secteur Promotion, Evaluations, Etudes
Isabella TESSARO +32 2 295 69 36

Education aux Médias / Projets pilotes / Archives
Matteo ZACCHETTI +32 2 299 12 89

Coordinateur MEDIA Desks, Communication
Nils KOCH +32 2 295 98 97

Finance, contrats, paiements
Véronique PAIN +32 2 296 81 46

International / Action préparatoire
Grazyna WOJCIESZCO +32 2 295 83 57

Finance, Etudes, Marchés publics
Françoise VANDER ELST +32 2 299 54 08

Secrétariat
Yunga DEMEURE +32 2 295 16 34
Segismundo DE BRAGANCA +32 2 299 02 30
Site Web, Finance
Leona ZUZANAKOVA +32 2 298 11 39

Commission Européenne (Bureau : **BU33 02/10**) - B-1049 Bruxelles - Tel : +32/2/295 16 34 – Fax: +32/2/299.22.90

AGENCE EXECUTIVE Education, Audiovisuel, Culture (EACEA)

Siège administratif

Rue Colonel Bourg 135/139 - Bureau 3/30 - B - 1140 Evere
Tel.: +32 2/ 296 35 96 - Fax : +32 2/ 299 92 14

Adresse postale

MEDIA Unit – EACEA
Bour 3/30 - Rue de Genève 1 - B-1049 Bruxelles - Belgique

Chef d'Unité :
Constantin DASKALAKIS +32 2 296 35 96

Domenico RANERI +32 2 296 21 20

Soutien aux producteurs indépendants :
Soon-Mi PETEN +32 2 295 33 71

Développement - dossiers français :
Slate funding & projets isolés documentaires
David RAFFIER + 32 2 298 55 35

Œuvres interactives
Eamon O'REILLY + 32 2 298 48 79

Fictions et animations
Catherine COLOMB-NANCY + 32 2 299 22 63

i2i:
Eleni CHANDRINOU +32 2 298 04 20

Distribution:
John Dick +32 2 299 76 68

Maud ROUXEL +32 2 298 08 22

Soutien automatique
Christophe MILLER +32 2 298 83 83
Aurélie VARIN +32 2 298 09 39

Soutien aux agents de vente
Jean-Charles FREYER +32 2 298 05 21
Nanou DUMONT +32 2 298 04 29

Questions générales
Pierre GAVET +32 2 298 83 81
Monitoring
Raymond GOVERDE +32 2 298 05 40

Diffusion TV
Matteo SOLARO +32 2 298 08 34
Monica GALERIU +32 2 298 51 27
Laura TEXIER +32 2 298 09 23

Promotion & Formation, Réseau de salles (Europa Cinémas)
Arnaud PASQUALI +32 2 298 75 13

Accès au marché
Estelle ROGER +32 2 298 07 87
Nathalie DUCHER +32 2 298 04 28
Dorletta MARTIN +32 2 298 06 71

Festivals
Gaële BROZE +32 2 298 04 18
Julie VANHERCK +32 2 298 54 69
Géraldine HAYEZ +32 2 298 52 97

Formation
Maria Antonia CUADRADO +32 2 298 04 22
Marta ONZAIN +32 2 298 06 76
Natacha MBA ALLO +32 2 298 61 39

Projets pilotes :
Clément CARASCO +32 2 298 55 76

DESKS & ANTENNES

Allemagne	MEDIA Desk Deutschland www.mediadesk.de	Md. Cornelia Hammelmann 14-16, Friedensallee D-22765 HAMBURG Tel.: 49 40 390 65 85
	MEDIA Antenne Berlin-Brandenburg www.mediadesk.de	Md. Susanne Schmitt August Bebel Strasse, 26-53 D-14482 POTSDAM Tél.: 49 331 743 87 50
	MEDIA Antenne Düsseldorf www.mediadesk.de	Md. Heike Meyer Döring 14, Kaistrasse D-40221 DUSSELDORF Tél.: 49 211 930 50 14
	MEDIA Antenne Munich www.mediadesk.de	Md. Ingeborg Degener Herzog Wilhelm Strasse, 16 D-80331 MUNICH Tel.: 49 89 54 46 03 30
Autriche	MEDIA Desk Oesterreich **www.mediadeskaustria.eu**	Md. Gerlinde Seitner Osterreichisches Filminstitut 6, Stiftgasse A-1070 WIEN Tel.: 43 1 526 97 30406
Belgique	MEDIA Desk Belgique Communauté française de Belgique **www.mediadeskbelgique.eu**	M. Thierry Leclercq 44, bd Léopold II B-1080 BRUXELLES Tel.: 32 02 413 22 45
	MEDIA Desk Belgie Vlaamse Gemeenschap www.mediadesk-vlaanderen.be	Md. Nathalie Goethals c/o Vlaams Audiovisuel Fonds vzw Huis van de Vlaamse film Bischoffsheimlaan38 B-1000 BRUSSEL Tel.: 32 02 226 06 52
Bulgarie	MEDIA Desk Bulgaria www.mediadesk.bg	M. Kamen Balkanski 2 - A Kniaz Dondukov Blvd. B -1000 SOFIA Tel.: 359 2 988 32 24 or 987 03 25
Chypre	MEDIA Desk Cyprus www.mediadesk.com.cy	Md. Ioanna Americanou Othellou 9 CY-1016 NICOSIA Tel.: 357 22 305 367
Croatie	MEDIA Desk Croatie www.mediadesk.hr	Md. Martina Petrovic c/o Croatian Audiovisual Centre Ul. Kralja Zvonimira 20 HR - 10 000 ZAGREB Tel.: 385 1 4655 434
Danemark	MEDIA Desk Danemark www.mediadeskdenmark.eu	Md. Ene Katrine Rasmussen (acting) Vognmagergade, 10 DK-1120 KØBENHAVN Tel.: 45 33 74 34 42

Espagne	MEDIA Desk España www.mediadeskspain.eu	M. Jesùs Hernàndez Ciudad de la Imagen c/ Luis Buñuel, 2-2°A E - 28223 Pozuelo de Alarcon MADRID Tel.: 34 91 512 01 78
	MEDIA Antenne Barcelona www.antenamediacat.eu	M. Alex Navarro MEDIA Antenne Barcelona Mestre Nicolau 23 E-08021 Barcelona Tel.: 34-9 3 552 49 49
	MEDIA Antenne San Sebastián www.mediaeusk.eu	Md. Verónica Sánchez MEDIA Antenne San Sebastián Ramon Maria Lili 7, 1°B E-20002 San Sebastián Tel.: 34-94 332 68 37
	MEDIA Antenne Sevilla www.antenamediaandalucia.eu	Md. Catalina González MEDIA Antenne Sevilla C/ Levíes, 17 E-41004 Sevilla Tel.: 34 95 503 67 20
Estonie	MEDIA Desk Estonia www.mediadesk.efsa.ee	Md. Anu Ernits c/o Estonian Film Foundation Uus 3 EE - 101 11 TALLINN Tel.: 372 6 27 60 65
Finlande	MEDIA Desk Finland www.mediadesk.fi	Md. Kerstin Degerman Finnish Film Foundation K 13, Kanavakatu, 12 FIN-00160 HELSINKI Tel.: 35 89 62 20 30 13
France	MEDIA Desk France www.mediadeskfrance.fr	Md. Nathalie Chesnel 9, rue Ambroise Thomas F-75009 PARIS Tel.: 33 1 47 27 12 77
	MEDIA Antenne Strasbourg www.strasbourg-film.com	M. Olivier Trusson 1, parc de l'Etoile F-67076 STRASBOURG Tel.: 33 388 60 95 89
	Antenne MEDIA Grand Sud	Md. Isabelle Nobio Pole Média de la Belle de Mai 37/41 rue Guibal 13003 MARSEILLE Tel.: 33 (0)4 91 57 50 57
Grèce	MEDIA Desk Hellas www.mediadesk.gr	Md. Christina Panagopoulou 11 Fragoudi str. & Al. Pantou 101 63 Kallithea GR-ATHENS Tel.: 30-210 725 40 56-7
Hongrie	MEDIA Desk Hungary www.mediadesk.hu	M. Ádám Paszternák Varosligeti fasor 38 H-1068 BUDAPEST Tel.: 361 413 12 69
Irlande	MEDIA Desk Ireland www.iftn.ie/mediadesk	Md. Siobhan O'Donoghue 6, Eustace Street IRL-DUBLIN 2 Tel.: 353 1 679 18 56
	MEDIA Antenne Galway www.media-antenna.com	Md. Eibhlín Ní Mhunghaile Cluain Mhuire Monivea Road IRL-GALWAY Tel.: 353 91 77 07 28

Islande	MEDIA Desk Island www.centrum.is/mediadesk	Md. Sigridur Vigfusdottir 14, Tungata IS-101 REYKJAVIK Tel.: 354 5 62 63 66
Italie	MEDIA Desk Italia www.mediadeskitalia.eu	M. Giuseppe Massaro c/o Ministry of Culture Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A I-00184 ROMA Tel.: 39 06 6723 3417 (ou 3415)
	MEDIA Antenne Torino www.mediadeskitalia.eu www.antennamediatorino.eu	Md. Silvia Sandrone Via Monte di Pietà 1 Piazza San Carlo, 161 I-10121 TORINO Tel.: 39 011 539 853
Lettonie	MEDIA Desk Lettonie www.mediadesk.lv	Md. Lelda Ozola c/o National Film Centre Peitavas 10/12 LV-1050 RIGA Tel.: 371 73 588 57
Lituanie	MEDIA Desk Lithuania www.mediadesklithuania.eu	Md. Renata Sukaityte (acting) J. Basanaviciaus 5 LT-2600 Vilnius Tel.: 370 5 21 27 187
Luxembourg	MEDIA Desk Luxembourg www.mediadesk.lu	Md. Karin Schockweiler Maison de Cassal 5, rue Large L-1917 Luxembourg Tel.: 352 478 21 70
Malte	Media Desk Malta www.media.org.mt	Md. Daniela Vella Auberge d'Italie, Merchants Street ML - VALETTA CMR 02 Tel.: 356 22 91 50 46
Norvège	MEDIA Desk Norge www.mediadesk.no	Md. Sidsel Hellebø-Hansson Norsk Filmfond PO BOX 752 Sentrum N - 0106 OSLO Tel.:47 22 47 80 40
Pays-Bas	MEDIA Desk Nederland www.mediadesknederland.eu	Md. Dominique van Ratingen Jan Luykenstraat 2 NL-1071 CM AMSTERDAM Tel.: 31 20 305 30 40
Pologne	MEDIA Desk POLSKA www.mediadeskpoland.eu	Md. Joanna Wendorff Media Desk Polska ul. Chelmska 19/21 PL-00-724 WARSAW Tel.: 48 22 851 10 74 ou
Portugal	MEDIA Desk Portugal www.mediadeskportugal.eu	M. José Vieira Mendes Rua das Flores, 105-1°Esq PT - 1200-194 LISBAO Tel. : 351 21 326 14 90
République tchèque	MEDIA Desk CZ www.mediadeskcz.eu	Md. Barbora Ondrejcakova Ceska filmova komora o.p.s. Narodni 28 CZ - 110 00 Prague 1 Tel.: 420 221 105 209 or 210

Roumanie	MEDIA Desk Roumanie www.media-desk.ro	Md. Valentina Miu C/o Consultancy Centre of European Cultural Programmes 57, Barbu Delavrancea Str., Sectorul 1 RO-011353 BUCAREST Tel .: +40 21 316 60 60
Royame-Uni	MEDIA Desk UK www.mediadeskuk.eu	Md. Agnieszka Moody c/o UK Film Council 10 Little Portland Street UK- LONDON W1W 7JG Tel.: 44 20 7861 75 11
	MEDIA Antenne Glasgow www.mediadeskuk.eu	Md. Emma Valentine 249,West George Street UK-G2 4QE GLASGOW Tel.: 44 1 41 302.17.76
	MEDIA Antenna Cardiff www.mediadeskuk.eu	Md. Ruth Appleby, acting c/o Creative Industries 33-35 Stryd Gorllewin Bute/West Bute street UK- Cardiff, CF10 5LH United Kingdom Tel.: 44 2920 436111
Slovaquie	MEDIA Desk Slovensko www.mediadeskslovakia.eu	M. Vladimir Stric Grösslingova 32 81109 Bratislava Tel.: 421 2 526 36 935
Slovénie	MEDIA Desk Slovenia www.mediadeskslovenia.eu	Md. Sabina Žakelj c/o Slovenian Film Fund Miklosiceva 38 SI-1000 LIUBLIAJANA Tel.: 386 1 23 43 216
Suède	MEDIA Desk Sverige www.mediadesksverige.eu www.mediadesksweden.eu	Md. Ulrika Nisell Svenska Filminstitutet 5, Borgvagen S-10252 STOCKHOLM Tel.: 46 8 665 12 05
Suisse	MEDIA Desk Suisse www.mediadesk.ch	Md. Rachel Schmid Neugasse 6 CH-8005 ZURICH Tel.: 41 43 960 39 29

MEDIA Desk France	**Nathalie Chesnel** **9 rue Ambroise Thomas** **75009 Paris**
Tel	**33 (01) 47 27 12 77**
Fax	**33 (01) 47 27 04 15**
E-mail	**info@mediafrance.eu**

MEDIA Antenne Grand Sud	**Isabelle Nobio** **Pôle Média de la Belle de Mai** **37/41 rue Guibal** **13003 Marseille**
Tel	**33(04) 91 57 50 57**
Fax	**33 (04) 91 57 54 15**
E-mail	**antennemediasud@regionpaca.fr**

MEDIA Antenne Strasbourg	**Olivier Trusson** **1, parc de l'Etoile** **67076 Strasbourg**
Tél	**33 (03) 88 60 95 89**
Fax	**33 (03) 88 60 98 57**
E-mail	**media@cus-strasbourg.net**

www.mediafrance.eu